

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 11
Date de la convocation : 1er avril 2014

L'an deux mil quatorze et le douze avril, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Monsieur Bernard MOINE, Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs Jean-Christophe BALDASSINI, Lionel CHEVALIER et Cédric CREMONA, Madame Sandrine DUTARTRE, Messieurs Thibaut GUILLEMAUD, Christophe POINT et Maxime RENARD.

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

1 – approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2014 :

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2014 dans lequel est fait mention des modalités de l'élection du maire et des ses trois adjoints.

Sont précisées également les délégations accordées aux différents membres du Conseil Municipal, ainsi qu'elles sont mentionnées dans le courrier à destination de la Préfecture.

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET, demande l'approbation de ce compte-rendu qui est voté à l'unanimité du Conseil.

2 – présentation du budget primitif :

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET présente le détail par article du budget communal pour les parties fonctionnement (306 285 €) et investissement (198 750,00€).

La répartition du montant de la ligne 6574 concernant les subventions aux associations (5000 €) fait l'objet de modifications :

- la subvention de l'Amicale laïque de Lugny est portée à 200 €.
- la subvention de l'Association Sportive Collège V.Hugo est portée à 250 €.
- la subvention de l'Association CECL est portée à 200 €.
- la subvention de l'Association Cruzille Patrimoine est réduite à 500 € (dans la mesure où cette association n'a pas pour l'instant de nouveau projet à présenter).

Pour mieux cerner les besoins des associations, le Conseil propose que la commission en charge des associations examine dans le futur les programmes d'actions des associations qu'il leur sera demandé de faire remonter à la Mairie.

Il est indiqué la proposition d'adhésion de la Commune au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : cette adhésion sera à imputer dans la rubrique fonctionnement.

Compte-tenu de ces modifications, la somme de 2200 € n'ayant pas été répartie pourra être dévolue aux nouvelles associations en tant que de besoin.

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET, demande l'approbation de ce budget primitif qui est voté à l'unanimité du Conseil.

3 – point sur les commissions :

Compte-tenu des contacts pris avec les personnes intéressées dans la Commune, les remarques et les souhaits exprimés en séance, la composition des membres des commissions est modifiée comme indiqué dans le tableau joint au présent compte-rendu.

Concernant l'action sociale, il est nécessaire de préciser les modalités de fonctionnement pour préserver la confidentialité en particulier concernant les dossiers sensibles.

4 – délibérations :

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET, indique que 3 délibérations sont à prendre :

- la 1ère concerne l'attribution de la compétence « très haut débit » à l'intercommunalité dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement numérique,
- la 2ème concerne l'approbation des propositions d'aménagement du plan d'eau sur la Commune de Fleurville (notamment des parcelles à acquérir) et du chemin de halage sur la commune de Montbellet.
- La 3ème concerne les indemnités des élus : elles sont fixées à 17% de l'indice 1015 pour le Maire et 6 % de ce même indice pour les adjoints.

5 – question diverses :

- arrêtés pour délégation de signature : la délégation est totale pour le 1er adjoint. Pour l'état-civil, les trois adjoints ont délégation.
- demande de subvention : une demande peut être faite pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des employés communaux (en référence au document unique de sécurité).
- assurances : ce point demande à être examiné pour ce qui concerne l'assurance « faute inexcusable » et l'assurance individuelle du Maire.
- remplacement du tracteur du cantonnier : un projet d'acquisition d'un modèle d'occasion est en cours pour un montant de 36 k€, le tracteur actuel étant repris pour 13k€.
- travaux de réhabilitation de la salle communale : il est prévu uniquement des travaux de reprise esthétique du bâtiment, sachant que l'origine des désordres qui avaient affecté la structure n'est pas clairement identifiée. Une somme de 31600 € a été provisionnée pour cette opération et il est souhaitable que les travaux soient engagés rapidement.
- Repas du village : prévu le 22 juin. Le rallye des vins est prévu le 15 juin.
- Ramassage des ordures ménagères : des dysfonctionnements ont été constatés par les habitants (horaires, poubelles non vidées sur certains itinéraires ...). Le Maire indique être intervenu auprès du responsable qui fera le nécessaire.
- Lionel CHEVALIER signale un problème de délimitation de parcelle. Le Maire indique qu'il rencontrera le propriétaire concerné.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Maire indique qu'il pourra fixer la date de la prochaine réunion dès qu'il aura établi un ordre du jour précis.